

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél.: 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-533121

115894

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	6893	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :			
OUAFIKI Said			
Date de naissance :			
04-08-1959			
Adresse :			
37 RUE DES IRIS Beauséjour			
Tél. :	0660 97 5423	Total des frais engagés :	685,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : 			
Date de consultation :			
19/05/2022			
Nom et prénom du malade :			
ABIR Bouchra			
Age:			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
HTA, Diabète			
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca
Signature de l'adhérent(e) : *JOUAFIKI*

Le : 19/05/2022

VOLET ADHÉRENT			
Déclaration de maladie			
N° W19-533121			
Remplissez ce volet, découpez le et conservez-le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.			
Coupon à conserver par l'adhérent(e).			
 Matricule : 6893 Nom de l'adhérent(e) : Bouchra Total des frais engagés : 685,90 Dhs Date de dépôt : 19/05/2022			

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/05/2022	C		150DH	INP : 091113043 Dr. MIFDAL Malika Médecine Générale 26 Rue Koroufah Hay Raha (Tanger) Casablanca Signature : Dr. Mifdal

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTICAL WORLD Annobia SA 19236843000 Casablanca Tunisie:34808199	19/05/2022	535.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mifdal Malika

Médecine Générale

36, Rue El Koronfol 1er étage App.2
Hay Râha (Beausejour)
CASABLANCA
Tél.: 0522.36.64.48

الدكتورة مفضل مليكة

الطب العام

36, زنقة القرنفل حي الراحة (بوسيجور)
الطابق 1 الشقة 2 - الدار البيضاء
الهاتف: 0522.36.64.48

CASABLANCA, LE

19/05/2022

M. Abir Bouicha Espaceki

63,00 - Tecpril 5 g
181,-



30,80 - Glicophego 500
18x21,-



97,60 - Nocol 2 g
18,-



79,00 - Opia 2 g
1 gel(1)



18,50 - Sophral Glyp
15g x 4 (1)

Dr. MIFDAL
Médecine Générale
36, Rue El Koronfol 1er étage
Hay Râha (Beausejour) Casablanca
Tél.: 0522.36.64.48

79,00 - Apixel
(ca 5x3)

LOT: M0686
PER: 01/2024
PPU: 79,00 DH

58,40 - Solpred 20 g
38 (1) poudre



880

- Poustyle 60
18x21j

1's

UT AV.:

28,80

LOT N°:

9080 - Astraph 500
gel + 21j

1's

MIFDAL Malika
Médecine Générale
36, Rue Koroufai Hay Raha
(Beausjour) Casablanca
Tél: 05 22 36 64 48

535,90

PHARMALIFE AL WOUHOU'D
67, Rue des Roses A Côté de
Masjid Ammor - Beausjour
Tél: 0522 36 84 30 - Casablanca
Patente: 34808192

Lot:
À consommer
avant le:
PPC: 79,00 DH

220005
02/2025

63,00

90,80

97,60